

Doit-on être rattaché à la Communauté de Commune des Sablons ?

Chaque jour, pour la garde de vos enfants, leurs activités périscolaires, vos activités sportives associatives et culturelles liées à la CCVT, la dépose de vos déchets verts, vous serez directement impactés par cette prise de décision. Il s'agit de votre quotidien et de votre argent !

Sous la pression du Maire et avec la présence de M. Sébastien Fournier, Directeur adjoint de la Communauté de Commune des Sablons, **le Conseil communal a voté le Vendredi 6 Octobre par 9 voix contre 5 la proposition de rattachement de Jouy sous Thelle à la Communauté de Commune des Sablons.**

Cette décision a été prise dans une urgence non justifiée et a été acquise avec l'apport des voix de deux conseillers, l'un absent de la commune depuis fin 2014, l'autre, sur le point de la quitter et qui ne sera donc pas concerné par ce changement. Les bénéficiaires de ce rattachement, présentés comme très positifs, ignorent totalement les services offerts actuellement par la CCVT. Un bilan plus objectif que nous avons voulu présenter en réunion a été écarté sans discussion sereine. Ce tableau est à la disposition de tous sur demande. Nous vous invitons également à consulter les deux sites internet : www.cc-sablons.com et www.vexin-thelle.com

Notons en particulier que :

- **Concernant la compétence voirie**, il aurait suffi que notre Maire vote pour sa mise en place à la prochaine réunion d'Octobre. En effet, la CCVT propose d'en prendre la compétence.
- **L'accès gratuit de nos enfants aux installations sportives de la CCVT** est remise en cause. Si le Maire réussit à signer une convention avec la CCVT, ce dont on peut douter, elle ne serait **pas gratuite pour Jouy sous Thelle.**
- **La Communauté des Sablons ne bénéficie pas d'un Service "petite enfance"**, et de tout ce qui s'y rattache (Petits Patapons, garderie itinérante, ...). Il n'y a ni crèche, ni "Relais Assistantes Maternelles".
- **La CCVT subventionne le centre social rural de Chaumont**, ses conditions d'accès aux habitants de Jouy, si elles demeurent, seront **certainement changées et plus onéreuses.**
- **Les Sablons subventionne les bâtiments et les routes, la CCVT, elle, a une politique de soutien au développement économique.** La Contribution Foncière des Entreprises passe de 5.91% pour la CCVT à 23.80% pour les Sablons.
- **La gestion des ordures ménagères est différente**, mais nous n'aurons plus accès aux points propres de la CCVT, en particulier à celui de Porcheux, bien que l'on nous ait **promis** l'accès à Auneuil qui se trouve cependant dans la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, à suivre...
- **Nous appartenons déjà au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons**, donc rien de neuf. Par contre les coûts du contrôle des installations d'assainissement non collectif sont globalement plus élevés au Sablons.
- **Si le transport à la demande de Méru** dessert Jouy sous Thelle, il déposera les passagers aux stations d'autobus du réseau urbain de Méru ou d'Amblainville, et non à votre destination finale (voir le site des Sablons).
- **Le Social, la promotion culturelle et l'animation du territoire** font partie intégrante **des préoccupations de la CCVT**, le site internet des Sablons n'a pas d'onglet "Social".
- **La représentativité et le poids de Jouy sous Thelle** seront bien moindres au Sablons qu'à la CCVT. Les instances des Sablons ne sont pas ouvertes sur leurs habitants; Il n'existe **pas de Commissions Thématiques ouvertes à tous** (sociale, sport, eaux et assainissement, économique, ...)

La décision de changer de Communauté de Commune a été prise sans prévenir, ni consulter les habitants. Notre bassin de vie est sur Chaumont, Trie Château / Gisors, Auneuil et Beauvais, plutôt que sur les Sablons et Méru.

S'il faut se regrouper pour renforcer les moyens financiers et agrandir les Communautés de Communes, voire créer des Communautés d'Agglomération, d'autres solutions, plus respectueuses des habitants, existent:

- **Fusionner au niveau des Communautés de Commune en respectant le bassin de vie naturel plutôt que d'être absorbé par morceau, et faire basculer notre centre de vie vers Méru**
- **Rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, aussi proche et plus attractive.**

CES SOLUTIONS MERITENT UN EXAMEN SERIEUX A FAIRE SANS PRECIPITATION.

POUR QUE LA DECISION DU MAIRE SOIT VALIDEE, IL FAUT QUE LA COMMUNAUTE DES SABLONS VOTE ET DONNE SON ACCORD POUR ACCUEILLIR LES NOUVELLES COMMUNES (MOINS RICHES ET MOINS GRANDES). LA COMMUNE DE JOUY PEUT QUITTER LA CCVT SANS L'ACCORD DE CELLE-CI, TOUTEFOIS ELLE NE PEUT Y PARVENIR SANS L'ACCORD DU PREFET.

C'EST POURQUOI : HABITANTS DE JOUY QUI N'APPROUVEZ PAS CETTE DECISION, EXERCEZ VOS DROITS ET FAITES PART DE VOTRE DESACCORD A M. LE PREFET . IL VOUS SUFFIT DE REMETTRE DANS NOS BOITES A LETTRES, LE FORMULAIRE CI-JOINT REMPLI ET SIGNE QUE NOUS FERONS PARVENIR AU PREFET DANS UN ENVOI GROUPE. SUR VOTRE DEMANDE PAR TELEPHONE, NOUS PASSERONS LE COLLECTER A VOTRE DOMICILE.

Maurice Monge : 560 rue de la Poste - Jouy sous Thelle tél : 06 76 55 01 19

Aurélie Lefèvre : 57 rue des Puits - Jouy sous Thelle tél : 06 09 94 80 40

Cédric Truant : 304 rue Saint Michel - Jouy sous Thelle tél : 06 51 31 08 79

Rémi Kaiser : Les Horgnes- 173 rue du Fayel Bocage - Jouy sous Thelle tél : 06 80 59 86 64

Nom :

Adresse :.....

60240 JOUY sous THELLE

Monsieur le Préfet de l'Oise

Monsieur le Préfet,

Je m'élève contre la demande d'adhésion de ma commune, Jouy sous Thelle, à la Communauté des Sablons, votée en Conseil Municipal du 6 Octobre 2017 sans aucune concertation préalable des habitants. La Communauté des Sablons ne correspond pas à mon bassin de vie, ses priorités d'actions ne correspondent pas à mes attentes.

Je souhaite que des solutions alternatives soient étudiées de façon approfondie et plus sereinement.

Respectueusement vôtre,

signature, le ... Octobre 2017

.....
Nom :

Adresse :.....

60240 JOUY sous THELLE

Monsieur le Préfet de l'Oise

Monsieur le Préfet,

Je m'élève contre la demande d'adhésion de ma commune, Jouy sous Thelle, à la Communauté des Sablons, votée en Conseil Municipal du 6 Octobre 2017. La Communauté des Sablons ne correspond pas à mon bassin de vie, ses priorités d'actions ne correspondent pas à mes attentes.

Je souhaite que des solutions alternatives soient étudiées de façon approfondie et plus sereinement.

Respectueusement vôtre,

signature, le ... Octobre 2017